



RECYCLAGE DES EMBALLAGES DES MENUISERIES



CARTONS

GENERALITE

Le **Groupe de Travail Emballages de l'UFME** édite 5 fiches dédiées au recyclage des emballages des menuiseries selon le type d'emballage :

- Fiche n°1 : films plastiques transparents en Polyéthylène basse densité
- Fiche n°2 : mousses en Polyéthylène basse densité sans face adhésive
- Fiche n°3 : Polystyrène expansé
- **Fiche n°4 : cartons**
- Fiche n°5 : palettes et accessoires d'emballage en bois

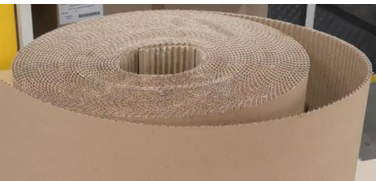
Ces fiches définissent les bonnes pratiques pour une valorisation optimale des déchets d'emballages et éviter l'enfouissement ou l'incinération de ces déchets recyclables.

Le recyclage en fin de vie des emballages permet de **réduire significativement les impacts environnementaux avec l'utilisation de matières recyclées** pour fabriquer de nouveaux produits. Pour que le recyclage soit effectif, l'emballage (catégorie d'emballage + matériau) doit disposer en fin de vie d'une filière de recyclage et être orienté vers cette filière.

Il est recommandé de privilégier des emballages avec un % de contenu recyclé pour consolider les filières de recyclage et limiter les impacts environnementaux. Plus le % de contenu recyclé est élevé, plus les impacts environnementaux de l'emballage sont réduits.

L'UFME remercie les membres de son groupe de travail Emballages et les membres invités extérieurs pour leurs contributions à l'élaboration de cette fiche et plus particulièrement l'entreprises FPEE et l'entreprise MEI emballage pour leurs concours aux photos illustrant la fiche.

LA FAMILLE DES CARTONS

Matériau de l'emballage	Type/catégorie d'emballage	Photos
Carton	Cornières, coins	   
	Plaques	 
	Boîtes	
	Carton souple (carton ondulé simple face)	  
	Cales en carton nid d'abeille (carton alvéolaire)	

RECYCLABILITE

Le matériau « carton » peut facilement être recyclé lorsqu'il est dirigé vers une filière de recyclage. Les emballages en carton constitués d'un seul matériau sont faciles à recycler.

Matériau de l'emballage	Type/catégorie d'emballage	✓ Filière de recyclage en France bien développée
Carton	Cornières, coins	
	Plaques	
	Boîtes	
	Carton souple (carton ondulé simple face)	
	Cales en carton nid d'abeille (carton alvéolaire)	

En pratique, pour le secteur de la menuiserie, la collecte sélective (sans mélange avec d'autres déchets) des déchets d'emballages en carton est réalisée couramment.

Pour les emballages en carton en fin de vie le recyclage est la valorisation optimale.

CONSIGNES DE TRI DES DECHETS D'EMBALLAGES

La rubrique « consignes de tri des déchets d'emballages » est destinée principalement aux installateurs de menuiseries. Le tri des déchets d'emballages permet :

- une collecte séparée selon leur famille,
- le regroupement possible avec d'autres déchets aux caractéristiques similaires (même matériau) en vue de leur massification et de leur recyclage afin d'optimiser la filière de recyclage.

La mise en place d'une collecte séparée des différents types de déchets d'emballages permet d'assurer une valorisation optimale. L'installateur de menuiseries peut réaliser un tri sélectif des déchets d'emballages en s'orientant vers une entreprise de collecte et de traitement des déchets lui fournissant un contenant dédié pour chaque type de déchets d'emballages à déposer.

L'entreprise de collecte et de traitement des menuiseries en fin de vie propose souvent en parallèle un service de collecte des différents types de déchets d'emballages. Cette pratique est répandue chez les entreprises de collecte des menuiseries en fin de vie signataires de la charte UFME FERVAM pour le recyclage des menuiseries.

Matériau de l'emballage	Type/catégorie d'emballage	Déposer les déchets d'emballages correspondant dans le contenant dédié
Carton	Cornières, coins	 
	Plaques	
	Boîtes	
	Carton souple (carton ondulé simple face)	
	Cales en carton nid d'abeille (carton alvéolaire)	

Déchets triés faciles à recycler.

L'utilisation d'un contenant en film plastique transparent permet d'identifier facilement les éventuels déchets intrus.



Limitier les restes de rubans adhésifs collés aux cartons qui perturbent le recyclage.

Le choix du **type de contenant** dépend de l'entreprise de collecte et du volume à collecter. Les principaux types de contenants pouvant être mis à disposition par l'entreprise de collecte de déchets sont :

- **Geobox** : bac rigide plastique, aussi appelé « caisse-palette » 260 l ou 543 l ou 650 l



- **Sac transparent perforé** 400 l ou 1000 l (qui peut ensuite être conditionné dans des cartons pour éviter d'être perforé pendant le transport, les perforations évitent l'éclatement du sac lors des manipulations. La transparence permet d'identifier facilement les éventuels déchets intrus)



- **Sac transparent** 1000 l

- **Big bag** 750 l ou 900 l ou 1000 l



- **Bac métallique** pour déchets (500 à 3000 l)



- **Benne** 3 ou 7 ou 8 ou 12 ou 20 ou 30 m³



Il peut exister des contenants spécifiques propres à certains collecteurs.

REEMPLOI

Au jour de l'édition de cette fiche, on constate **peu de pratiques de réemploi** pour ces emballages.

Les emballages en carton sont souvent découpés ou déchirés lors du déballage, ils sont donc souvent à usage unique, leur réemploi ou réutilisation sont difficilement envisageables.

CHOIX DE L'EMBALLAGE

La rubrique « Choix de l'emballage » est destinée principalement aux fabricants de menuiseries afin de **choisir des emballages facilitant leur valorisation en fin de vie**.

Le carton est souvent le meilleur choix compte tenu de sa disponibilité et son prix car :

- Il est **issu du bois une source renouvelable**.
- Il permet de fabriquer un emballage mono-matériau (de manière générale, les emballages multi-matériaux sont difficilement recyclables).
- Il est recyclable et recyclé à plus de 90%.

Il est recommandé :

- **d'éviter les rubans adhésifs** qui rendent le recyclage difficile s'ils restent collés sur les déchets cartons.
- pour s'assurer que la ressource est gérée durablement, de choisir des cartons certifiés (certifications type PEFC ou FSC) garantissant qu'ils sont fabriqués à partir de **bois issus de forêts gérées durablement**.

Remarque : en cas d'utilisation de carton traité résistant à l'humidité, s'assurer auprès du fournisseur de sa recyclabilité comme un carton non traité.



ufme

●○● union des fabricants de menuiseries

92038 PARIS LA DEFENSE CEDEX
Tél. 01 47 17 69 37

Retrouvez nous sur le site
www.ufme.fr